



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 14 février 2018 — N° 310

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire de la Coopérative de solidarité du dépanneur Sylvestre.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le leadership et la collaboration de la communauté face aux travaux d'urgence requis à l'école secondaire Armand-Saint-Onge.

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 10^e course marche pour l'autisme de l'organisme Soutien Autisme Support.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de féliciter Mme Odette Sarrazin, nommée Patriote de l'année par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter les athlètes de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré présents aux Jeux olympiques de PyeongChang.

14 février 2018

M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le succès du 50^e Tournoi régional novice atome Gaspé.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis M. Provencher, auteur d'un livre sur l'histoire de la denturologie au Québec.

M. Surprenant (Groulx) fait une déclaration afin de saluer l'initiative des Boîtes à sourires, lancée par M. Michel Lavoie.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Lucas pour son courage et sa détermination.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de rendre hommage aux conjointes et conjoints des députés de l'Assemblée nationale.

À 9 h 53, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

14 février 2018

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Montpetit, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2016-2017 de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec).

(Dépôt n° 4057-20180214)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 décembre 2017 par M. Gaudreault (Jonquière) concernant l'opposition aux forages pétroliers et gaziers.

(Dépôt n° 4058-20180214)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Richard (Duplessis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 6 et 8 décembre 2017 ainsi que les 8 et 13 février 2018, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 149, Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 4059-20180214)

14 février 2018

Dépôts de pétitions

M. Kotto (Bourget) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 693 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'envoi en commission parlementaire du dossier d'Yves Michaud pour étude.

(Dépôt n° 4060-20180214)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Copie d'un échange de correspondance, en date du 12 juin et du 13 décembre 2017, entre Mme Michèle St-Jean, directrice générale de la Direction générale des affaires corporatives de Transition énergétique Québec, et Mme Johanne Gélinas, présidente-directrice générale de Transition énergétique Québec, concernant la relation d'affaires entre l'entreprise Geoffroy conseil inc., Toyota Canada et Transition énergétique Québec.

(Dépôt n° 4061-20180214)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Lisée, chef de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'un document intitulé *Lettre d'entente n° 146 concernant la rémunération des médecins spécialistes – Annexe 11.A – Lettres d'entente numérotées.*

(Dépôt n° 4062-20180214)

14 février 2018

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 13 février 2018, sur la motion de M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposant que le principe du projet de loi n° 166, Loi portant réforme du système de taxation scolaire, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° **418** en annexe)

Pour : **61** Contre : **49** Abstention : **0**

En conséquence le principe du projet de loi n° 166 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 166 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

L'Assemblée tient le vote reporté, le 13 février 2018, sur la motion de M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, proposant que le projet de loi n° 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **419** en annexe)

Pour : **61** Contre : **49** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 107 est adopté.

14 février 2018

Motions sans préavis

M. Couillard, premier ministre, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), M^e Diane Poitras soit nommée de nouveau membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans à compter des présentes et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé.

Puis, il dépose :

Le curriculum vitæ de M^e Diane Poitras, sa rémunération et ses autres conditions de travail et un extrait de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

(Dépôt n° 4063-20180214)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 420 en annexe)

Pour : **88** Contre : **0** Abstentions : **22**

14 février 2018

M. Couillard, premier ministre, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), M^e Caroline Gagnon, avocate et conseillère juridique à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, soit nommée membre de la Commission de la fonction publique pour un mandat de cinq ans à compter du 26 février 2018.

Puis, il dépose :

Le curriculum vitæ de M^e Caroline Gagnon et un extrait de la Loi sur la fonction publique.

(Dépôt n^o 4064-20180214)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n^o 421 en annexe)

Pour : **88** Contre : **0** Abstentions : **22**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pagé (Labelle), conjointement avec M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale réclame de la Société québécoise du cannabis qu'elle fasse en sorte de s'approvisionner majoritairement auprès de producteurs québécois de cannabis et s'assure que ses fournisseurs présentent un financement socialement acceptable.

14 février 2018

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **422** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Paradis (Lévis), conjointement avec Mme Lamarre (Taillon), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant le temps supplémentaire des infirmières et infirmiers dans les établissements de santé; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Roberge (Chambly), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue des Journées de la persévérance scolaire, qui ont lieu cette année du 12 au 16 février 2018, à l'initiative des instances régionales de concertation;

QU'elle rappelle aux jeunes et adultes que persévérer dans ses études, c'est investir en soi et tracer la voie de son avenir;

QU'elle soit reconnaissante et qu'elle remercie les enseignantes et enseignants, le personnel scolaire, les parents et la communauté qui soutiennent, jour après jour, les élèves sur le chemin de la réussite éducative;

14 février 2018

QU'elle encourage la population québécoise à porter fièrement le ruban vert et blanc qui représente la persévérance scolaire;

QU'enfin, elle invite chaque citoyenne et chaque citoyen à poser un geste pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative chez les jeunes et les adultes de leur entourage.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Lefebvre (Arthabaska), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec reconnaisse le caractère spécifique de chacune des régions du Québec, ainsi que le rôle essentiel déployé par chacune d'entre elles à l'égard de la société québécoise;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de mettre en place à travers l'ensemble de ses ministères et mandataires les conditions essentielles pour l'atteinte d'un niveau maximal de développement social économique et durable de toutes les régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 février 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 22 février ainsi que le 13 mars 2018;

QU'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Conseil du patronat du Québec
Association des entrepreneurs en construction du Québec
Association de la construction du Québec
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
Corporation des maîtres électriciens du Québec
Corporation des maîtres mécaniciens et tuyauteurs du Québec
Comité public de suivi des recommandations de la Commission Charbonneau
Corporation des propriétaires immobiliers du Québec
Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

14 février 2018

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre et de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 165, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 155, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec.

14 février 2018

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Weil, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 140, Loi concernant les services dont bénéficie un ancien premier ministre, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 140 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 140 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

À 11 h 56, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

14 février 2018

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Conformément à l'article 189 du Règlement, M. Roberge (Chambly), au nom de M. Jolin-Barrette (Borduas), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce les iniquités interrégionales de taxation scolaire prévues dans le projet de loi n° 166;

QU'elle demande au gouvernement de mettre fin définitivement aux iniquités en matière de taxes scolaires en appliquant un taux unique à l'échelle du Québec, soit le plus bas en vigueur actuellement;

QU'elle demande au gouvernement d'assurer la pleine compensation des pertes de revenus occasionnées par les baisses de taxes scolaires afin qu'il n'en résulte aucune coupure de services aux élèves.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 28 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

14 février 2018

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **423** en annexe)

Pour : **18** Contre : **86** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Leitão, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 150, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 15 février 2018, à 9 h 40.

14 février 2018

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 14 février 2018, à 14 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur général des affaires parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 107 Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs

Le Président

JACQUES CHAGNON

14 février 2018

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

(Vote n° 418)

POUR - 61

Anglade (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Couillard (PLQ)	Leitão (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	de Santis (PLQ)	Melançon (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	Reid (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 49

Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	(René-Lévesque)	(Montarville)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Ouellet (IND)	Samson (CAQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	(Vachon)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Paradis (CAQ)	Spénard (CAQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	(Lévis)	Surprenant (IND)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Poirier (PQ)	Traversy (PQ)
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)

14 février 2018

Sur la motion de M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique :

(Vote n° 419)

POUR - 61

Anglade (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Couillard (PLQ)	Leitão (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	de Santis (PLQ)	Melançon (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	Reid (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 49

Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	(René-Lévesque)	(Montarville)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Ouellet (IND)	Samson (CAQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	(Vachon)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
Fournier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Paradis (CAQ)	Spénard (CAQ)
(Marie-Victorin)	Legault (CAQ)	(Lévis)	Surprenant (IND)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Poirier (PQ)	Traversy (PQ)
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)

14 février 2018

Sur la motion de M. Couillard, premier ministre, proposant que M^e Diane Poitras soit nommée de nouveau membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 420)

POUR - 88

Anglade (PLQ)	D'Amour (PLQ)	LeBel (PQ)	Reid (PLQ)
Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)
Auger (PLQ)	de Santis (PLQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)
Barrette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergeron (PQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bernier (PLQ)	(Pontiac)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (PQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	(Marie-Victorin)	Melançon (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Jonquière)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bourcier (PQ)	Habel (PLQ)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Traversy (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Hivon (PQ)	(René-Lévesque)	Tremblay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Cloutier (PQ)	Jean (PQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
Couillard (PLQ)	Kotto (PQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Cousineau (PQ)	Lamarre (PQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)

ABSTENTIONS - 22

Bonnardel (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Paradis (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Legault (CAQ)	(Lévis)	Soucy (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lemay (CAQ)	Picard (CAQ)	Spénard (CAQ)
Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Roberge (CAQ)	Surprenant (IND)
Khadir (IND)	Massé (IND)	Roy (CAQ)	
Laframboise (CAQ)	Ouellet (IND)	(Montarville)	
Lavallée (CAQ)	(Vachon)	Samson (CAQ)	

14 février 2018

Sur la motion de M. Couillard, premier ministre, proposant que M^e Caroline Gagnon soit nommée membre de la Commission de la fonction publique :

(Vote n^o 421)

POUR - 88

Anglade (PLQ)	D'Amour (PLQ)	LeBel (PQ)	Reid (PLQ)
Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)
Auger (PLQ)	de Santis (PLQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)
Barrette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergeron (PQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bernier (PLQ)	(Pontiac)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (PQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	(Marie-Victorin)	Melançon (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Jonquière)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bourcier (PQ)	Habel (PLQ)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Traversy (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Hivon (PQ)	(René-Lévesque)	Tremblay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Huot (PLQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Cloutier (PQ)	Jean (PQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
Couillard (PLQ)	Kotto (PQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Cousineau (PQ)	Lamarre (PQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)

ABSTENTIONS - 22

Bonnardel (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Paradis (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Legault (CAQ)	(Lévis)	Soucy (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lemay (CAQ)	Picard (CAQ)	Spénard (CAQ)
Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Roberge (CAQ)	Surprenant (IND)
Khadir (IND)	Massé (IND)	Roy (CAQ)	
Laframboise (CAQ)	Ouellet (IND)	(Montarville)	
Lavallée (CAQ)	(Vachon)	Samson (CAQ)	

14 février 2018

Sur la motion de M. Pagé (Labelle), conjointement avec M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 422)

POUR - 110

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)
Arcand (PLQ)	(Pontiac)	Lessard (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	Fournier (PQ)	Lisée (PQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Marie-Victorin)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Bergeron (PQ)	Fournier (PLQ)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	(Saint-Laurent)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Giguère (PLQ)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Hardy (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Moreau (PLQ)	Simard (PLQ)
Boucher (PLQ)	Hivon (PQ)	Morin (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Boulet (PLQ)	Huot (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bourcier (PQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Denis (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Jean (PQ)	(René-Lévesque)	Surprenant (IND)
Caire (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (IND)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Vachon)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Khadir (IND)	Pagé (PQ)	Therrien (PQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	Paradis (CAQ)	Traversy (PQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Lévis)	Tremblay (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)	
de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Drolet (PLQ)	Lelièvre (IND)	Roberge (CAQ)	

14 février 2018

Sur la motion de M. Roberge (Chambly), au nom de M. Jolin-Barrette (Borduas) :

(Vote n° 423)

POUR - 18

Bonnardel (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Paradis (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Lévis)	Spénard (CAQ)
Jolin-Barrette (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Surprenant (IND)
Laframboise (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

CONTRE - 86

Anglade (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rochon (PQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lisée (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	(Pontiac)	Maltais (PQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	(Marie-Victorin)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Matte (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Saint-Laurent)	Melançon (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Boulet (PLQ)	Heurtel (PLQ)	(René-Lévesque)	Therrien (PQ)
Bourcier (PQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (IND)	Traversy (PQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	(Vachon)	Tremblay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Turcotte (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Jean (PQ)	Pagé (PQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Plante (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Chevarie (PLQ)	Kotto (PQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Poirier (PQ)	
Coiteux (PLQ)	Leclair (PQ)	Polo (PLQ)	
Cousineau (PQ)	Léger (PQ)	Proulx (PLQ)	
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Reid (PLQ)	
de Santis (PLQ)	Lelièvre (IND)	Richard (PQ)	